

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 23 MARS 2023

Sous la présidence de Monsieur Christian OST,
Vice-Président du CCAS

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Georges HAYEK, Sandra PETER.

Monsieur Christian OST, Vice-Président du CCAS ouvre la séance à 19h.

Le vice-président informe les membres du conseil d'administration de la démission de Madame Marie-Anne PIOUS.

1. RELAIS POUR LA VIE

Echanges sur le sujet avec la participation de membres du CCAS de Mittelhausbergen.

Il est décidé :

- de créer un groupe de travail sur le sujet regroupant des volontaires des deux conseils d'administration.
- que la liste des membres sera arrêtée le 3 avril 2023.
- que la première réunion de ce groupe de travail aurait lieu le jeudi 13 avril à 19h en mairie d'Oberhausbergen (salle des mariages).

2. RETOUR SUR LES ATTRIBUTIONS D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES

2.1 Bons alimentaires :

Liste des bons alimentaires attribués			
Nom et prénom	Date	Orientation	Montant
[REDACTED]	02/02/2023	Demandeur	122.50 €
[REDACTED]	21/02/2023	AS de secteur	Refus*
[REDACTED]	21/02/2023	AS de secteur	67.50 €
[REDACTED]	08/03/2023	AS de secteur	Refus**
[REDACTED]	21/03/2023	AS de l'EPSAN de Brumath	67.50 €
Total			257.50 €

- *La personne ne réside pas depuis au moins 3 mois sur la commune
- **La personne a été orientée vers les Restaurants du Cœur par l'assistante sociale de la CeA

2.2 Demandes de secours financiers :

Liste des secours financiers attribués						
Nom et prénom	Adresse	Orientation	Reste à vivre	Objet de la demande	Décision	Montant du secours
[REDACTED]	[REDACTED]	Demandeur	6.08 €	Facture de périscolaire	Accord	86.43 €
[REDACTED]	[REDACTED]	CT Insertion	4.42 €	Facture de périscolaire	Accord	173.88 €
Total						260.31 €

3. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

3.1 Instruction de dossiers d'aide sociale légale :

- Un dossier FSL accès a été transmis au Fonds de Solidarité pour le Logement.
- Un dossier pour la prise en charge des frais d'hébergement a été transmis au service autonomie de la CeA.

3.2 Réception de notification de décision :

<p><u>Objet</u> : FSL accès</p> <p><u>Concerne</u> : [REDACTED]</p> <p><u>Notification de décision</u> :</p> <p>Les aides suivantes ont été accordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cautionnement pour une durée de 9 mois ; - dépôt de garantie pour un montant de 320 € payé à Neolia ; - forfait assurance locative d'un montant de 110 € versé au locataire.
--

4. COMMUNICATION

Articles du Mag du mois d'avril :

4.1 Ateliers « Plaisir, sécurité et sérénité au volant »

« Je conduis donc je suis »... L'automobile est souvent indispensable à notre quotidien. Pourtant, parfois, nous nous interrogeons sur certaines règles de circulation ou sur certains nouveaux panneaux. Nous nous laissons aussi surprendre par des réactions inhabituelles liées à un nouvel environnement de conduite.

En partenariat avec l'association Brain Up, le CCAS d'Oberhausbergen vous propose de participer au programme « Sérénité Au Volant et Sérénité Piéton ». Dans un esprit

convivial et ludique, il sera l'occasion de partager vos expériences, de réviser les principales règles de conduite et de faire le point sur les moyens de maintenir une bonne autonomie au volant et en tant que piéton.

Vous pouvez vous inscrire à un atelier de 4 séances thématiques qui se déroulera les mardis 2, 9, 16, 23 mai de 10h00 à 12h00 dans la Salle de l'AgOra (cour du PréO) – 5 rue du Général de Gaulle – 67205 OBERHAUSBERGEN.

L'ensemble du programme est gratuit et le nombre de places est limité. Inscrivez-vous vite auprès du CCAS : 03 88 56 15 41 ou thomas.juillet@oberhausbergen.com. Ce programme est financé grâce au soutien de la conférence des financeurs d'Alsace.

4.2 Logements sociaux séniors

Le bailleur Vilogia livrera début 2024, et non à l'été 2023 comme indiqué précédemment, dix-sept logements à loyers modérés dans le centre de la commune, route de Saverne. Sept de ces logements seront des logements à destination des séniors où l'adaptabilité des équipements est prévue en fonction d'une éventuelle ou future perte d'autonomie. L'accent sera mis sur l'intergénérationnel et le lien social grâce à l'existence d'une salle commune et d'une crèche.

Le bailleur Neolia livrera courant 2024 un bâtiment labélisé « villagénération » d'une trentaine de logements séniors équipés pour le maintien à domicile des séniors (suppression des seuils, WC surélevés, bac de douche extraplat, siège de douche et barre de maintien, prise de courant à hauteur adaptée, volet roulant motorisés, etc...). Le bâtiment disposera également :

- D'une salle commune équipée pour la restauration et la détente dans laquelle des animations seront proposées mais jamais imposées.
- D'une hôtesse présente en semaine pour faciliter la vie au quotidien des locataires et générer du lien social et des moments de convivialité.

Pour plus de renseignements : CCAS d'Oberhausbergen – 03 88 56 15 41 – ccas@oberhausbergen.com.

5. AFFAIRES FINANCIERES

5.1 Compte de gestion 2022 :

La balance générale du compte de gestion 2022 du CCAS s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	20 471.80 €	30 653.73 €	10 181.93 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	20 471.80 €	30 653.73 €	10 181.93 €
Résultat clôture 2022	/	/	10 181.93 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022 du CCAS.

5.2 Compte administratif 2022 :

La balance générale du compte administratif 2022 du CCAS s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	20 471.80 €	30 653.73 €	10 181.93 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	20 471.80 €	30 653.73 €	10 181.93 €
Résultat clôture 2022	/	/	10 181.93 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte administratif 2022 du CCAS.

5.3 Report de l'excédent de fonctionnement 2022 :

L'excédent de fonctionnement dégagé par le Compte Administratif est de :

10 181.93 euros pour le seul exercice 2022

Le conseil d'administration prend acte de l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2021 du CCAS pour un montant de 10 181.93 € et décide d'affecter ce résultat en section de fonctionnement à l'excédent reporté au budget primitif 2023 (report à nouveau compte 002).

5.4 Budget primitif 2023 :

Le budget primitif 2023 du CCAS s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	45 681.93 €	45 681.93 €	0.00 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	45 681.93 €	45 681.93 €	0.00 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 du CCAS.

6. ACTIVITES DU CCAS

- 6.1 Retour sur la fête du printemps des séniors :
Plus de 40 personnes ont participé à cette fête du printemps, organisée dans l'objectif de la création d'un club des aînés de la commune. Les prochaines rencontres auront lieu le mardi 18 avril, 9 mai et 13 juin, toujours à l'AgOra.
- 6.2 Activité sérénité au volant et piétons : Cf. l'article du Mag du mois d'avril.
- 6.3 Anniversaires séniors : point sur les anniversaires séniors : présentation du tableau du second trimestre 2023.
- 6.4 Retour sur les sujets abordés lors des réunions élu/agent.

7. LOGEMENT SOCIAL

Dossiers actuellement suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
CA du 26/01/2023	3	4	11	11	29
CA du 23/03/2023	10	7	9	8	34

8. DIVERS

- 8.1 Politiques sociales : programmation d'une réunion de travail le jeudi 11 mai 2023 à 19h30 en mairie.
- 8.2 Rappel des dates des prochains conseils d'administration :
- Jeudi 22 juin 2023 (décisions Noël 2023) ;
 - Jeudi 21 septembre 2023 (validation des devis Noël 2023) ;
 - Jeudi 16 novembre 2023 ;

Pour rappel les demandes de secours financiers sont étudiées lors de réunions de la commission permanente.

La séance est levée à 21h00.

Certifié conforme
et exécutoire

La Présidente,
Cécile DELATTRE,



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Membres absents : 4

Membres en attente de remplacement suite à démission : 1

Séance du 23 mars 2023

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Georges HAYEK, Sandra PETER.

Compte de Gestion 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant la régularité ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 24 mars 2023,



La Présidente,
Cécile DELATTRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 12
Membres présents : 8
Membres absents : 4
Membres en attente de remplacement suite à démission : 1

Séance du 23 mars 2023

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Georges HAYEK, Sandra PETER.

Compte Administratif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction comptable M14.

Vu les écritures en dépenses et en recettes pour l'exercice 2022.

La Présidente n'étant pas présent dans la salle lors du délibéré,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

ADOPTE

Le Compte Administratif 2021 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section fonctionnement	20 471.80 €	30 653.73 €	10 181.93 €
Section investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	20 471.80 €	30 653.73 €	10 181.93 €
Résultat clôture 2022	/	/	10 181.93 €

Adopté à l'unanimité.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 24 mars 2023,



La Présidente,
Cécile DELATTRE

Arrondissement de Strasbourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13

Membres en exercice : 12

Membres présents : 8

Membres absents : 4

Membres en attente de remplacement suite à démission : 1

Séance du 23 mars 2023

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Georges HAYEK, Sandra PETER.

Affectation du résultat 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la norme M14.

Vu Le compte administratif 2022

Vu Le compte de gestion 2022

CONSIDERANT que le comptable de la commune approuve l'affectation du résultat 2022 sur la base de la concordance du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2022 ;

CONSIDERANT que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 10 181.93 euros.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

PREND ACTE

de l'excédent de fonctionnement dégagé par le Compte Administratif 2022 pour un montant de 10 181.93 euros pour le seul exercice 2022

DECIDE

d'affecter ce résultat global de 10 181.93 euros comme suit :

affectation en section de fonctionnement à l'excédent reporté au budget primitif 2023 (report à nouveau compte 002) : 10 181.93 €

Adopté à l'unanimité.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 24 mars 2023,

La Présidente,
Cécile DELATTRE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13
Membres en exercice : 12
Membres présents : 8
Membres absents : 4
Membres en attente de remplacement suite à démission : 1

Séance du 23 mars 2023

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Michela COLNAGHI-PIERRE, Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALES, Betty SCHALL.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE, Georges HAYEK, Sandra PETER.

Budget primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M14

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

ADOPTE

le Budget Primitif 2021 dont la balance générale s'établit comme suit :

- dépenses de fonctionnement :	45 681.93 €
- recettes de fonctionnement :	45 681.93 €
- balance :	0 €
- dépenses d'investissement :	0 €
- recettes d'investissement :	0 €
- balance :	0 €
- balance générale :	0 €

Adopté à l'unanimité

Certifié conforme et exécutoire
Le 24 mars 2023,



La Présidente,
Cécile DELATTRE